23 Mars, 1847.

JOURNAL SEMI-HEBDOMADAIRE.

La *Revue Canadienne* publie un *Album littéraire et musical*, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montreal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

A Quebec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

# La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. C. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education. Industrie. Progrès.

Vol. III. No. 119

PARAISSANT LES Mardi et Vendred

CONDITIONS D'ABONNEMENT.
(*Payable d'avance.*)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, . . . . . 4l
Abonnement à l'Album Mensuel, Littérair. et Musical, seul, . . . 2l 6s
Aux deux publications réunies, . . . . . 4l 10s

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous, première insertion. . . . . 2s. 6d
Dix lignes et au-dessous, première insertion. . . . . 3s. 6d
Au-dessus par ligne. . . . . 4d.
Toute insertion subséquente, le quart du prix.
(Affranchir les lettres.)

## MAISONS &c. A LOUER.

MAISON A LOUER, avec Bains, Cabinets d'aisance, Fourneaux, etc.

—AUSSI—

Une OFFICE ou MAGASIN. S'adresser sur les lieux, Rues Craig et St. Dominique, près du Champ-de-Mars, à

F. MOREAU.

12 mars, 1847. 2 f ps

## MAISONS ET MAGASINS
## A Louer,

UNE Maison, avantageusement située pour le commerce, au coin des Rues DORCHESTER et DURHAM, avec un Hangard et Cour spacieuse.

S'adresser à
LOUIS PLAMONDON.
12 fev. No. 177 Rue St. Paul.

## A LOUER.

LE Magasin voisin du coin des Rues St. Paul et St. Gabriel Ce Magasin convient surtout à un cordonnier ayant toujours été occupé comme boutique de cordonnier depuis longtemps.

S'adresser à
LOUIS PLAMONDON.
1s fev. 1847. No. 177, Rue St. Paul.

## Maison et Magasin
## *A LOUER.*

Le Magasin voisin du soussigné avec comptoir, Tablettes et Tuyaux au Gaz

—AUSSI—

La MAISON faisant front sur la rue St. Jean en arrière du Magasin ci-dessus, avec une bonne cave et les Tuyaux pour l'eau. Le bas est convenable pour une office ou Magasin.

Conditions faciles.
S'adresser à
JOHN JORDAN.
12 fév. 172, Rue Notre-Dame.

## *A LOUER.*

UNE MAISON et VOUTE avec ses dépendances située dans la rue Notre-Dame, voisine de la Propriété de François Perrin Ecr.

Pour les conditions, s'adresser à
LOUIS RAYMOND PLESSIS,
Grand rue du Faubourg St. Laurent, No. 162
12 fév.

## *A LOUER.*

UNE MAISON et Dépendances à Deux et Trois étages, située dans la rue St. Charles, voisine de la propriété occupée par M. Mack.

Pour les conditions, s'adresser à
L. RAYMOND PLESSIS,
Grande rue du Faubourg St. Laurent, No. 162.
12 fév.

## MAISON A LOUER.

DEUX maisons sur la Rue Graig (coin de la Rue Côté avec glaciere, écurie, etc.

—AUSSI—

Deux jolies maisons situées Rue St. Joseph (Faubourg St. Joseph) pour une petite famille avec un jardin à chaque glaciere écurie &c.

S'adresser à
LOUIS DELAGRAVE.
Rue des Commissaire
5 fév. 1847. à C. A. BRAULT N. P.

## A VENDRE A CE BUREAU,

LE 1er Volume, élégamment relié, de l'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL de la *REVUE CANADIENNE*, comprenant les 12 Livraisons de l'année 1846.

PRIX **20s.**

## A LOUER,

TROIS LOGEMENTS et un MAGASIN en brique à l'enseigne du Quarré Papineau, avec Cave, Cour, Ecurie, Remise, &c., dans le meilleur ordre possible.

QUATRE LOGEMENTS Rue Visitation, avec Ecurie, &c.

—ET—

DEUX LOGEMENTS Rue Barré, Faubourg Saint Joseph, avec une spacieuse Cour, Ecurie, &c.

H. LIONNAIS,
Au coin des Rues Craig et St. Dominique.
5 février.

## PLACE SAINT-ANTOINE.
*A LOUER,*

LA MAISON et ses dépendances le No. 4 de cette place, possession au PREMIER MAI prochain.

—AUSSI,—

La Maison en briques à deux étages faisant les coins des rues St. Henry et St. Maurice. Cette place est une des meilleures de ce canton pour le commerce. Un long Bail sera donné.

S'adresser à
JEAN BRUNEAU.
9fév.

## ABRÉGÉ.
DE LA
## VIE DE M. OLIER,
*Fondateur de St. Sulpice et de la Colonie de Montréal, avec portrait.*

PUBLIEE avec l'approbation de Mgr. PRINCE, à l'occasion de la guérison de sœur Marie S. Dufresne, à présent dite sœur Olier.

— Se vend 15 sous chez M, Perrault; Imprimeur, M. Fabre libraire, et les Portiers du Séminaire, du Collège, de l'Hotel Dieu et de la Providence.

Montréal 19 mars 1847.

## *A VENDRE.*

PETIT Livre de prières pour le Jubité Universel, contenant le mandement et la lettre apostolique, avec prières de la messe, de la communion, de la confession, etc. etc. A l'imprimerie de LOUIS PERRAULT.
19 mars 1847.

TOUT Personnes endettées envers la Succession de feue Dame CATHERINE CHAUSSEGROS DE LÉRY, veuve de feu l'hon. JACQUES PHILIPPE SAVEUSE DE BEAUJEU sont requises de payer au soussigné à l'HOTEL DONEGANA, Rue Notre-Dame, ce quelles doivent; et toutes celles à qui la dite succession peut devoir sont priés de présenter leurs comptes aussi au Soussigné ou à D. E. Papineau, N. P. rue Notre-Dame No. 164.

SAVEUSE DE BEAUJEU,
Exécuteur Testamentaire.
5 mars 1847.

## TAPISSERIE A VENDRE.

**3000** PIECES de Tapisserie, de toutes couleurs, et d'une grande variété de patrons.—A vendre à bon marché au No. 177, Rue ST. PAUL.

LOUIS PLAMONDON.
Montréal 12 fevrier 1847.

## TAPISSERIE.

**6000** PIECES de TAPISSERIE (Papier fleuri pour Chambre) à vendre par

J. L. BEAUDRY & CIE.
19 mars. Vis-à-vis le Palais de Justice.

(*Du Journal de Québec.*)

"M. le rédacteur aurait-il la bonté de répondre à ces deux questions.

1o. Les enfants d'un arrondissement ont-ils le droit de fréquenter les écoles d'un autre arrondissement dans la même municipalité, à part l'école modèle ?....

2o. A-t on droit d'exiger des parents qui résident dans un arrondissement le paiement mensuel pour leur école, lorsque les enfants vont à l'école dans un autre arrondissement, ou au séminaire, ou au collége, ou à quelqu'autre école en dehors de la municipalité ?....

J. M."

1o. Nous ne voyons nulle part dans la loi d'éducation que les enfants d'un arrondissement aient *droit* de fréquenter les écoles d'un autre arrondissement, à part l'école modèle. Ce droit n'existe (clause XXIX) que pour " les enfants d'autres arrondissements l'écoles de même croyance que celle des *dissidents* en faveur desquels telle école aura été établie.....quand tels dissidents ne seront pas assez nombreux dans un arrondissement quelconque pour soutenir seuls une école." Il n'y a donc que les commissaires qui, pour une cause raisonnable, pourraient permettre aux enfants d'un arrondissement de fréquenter les écoles d'un autre arrondissement que l'école mêlée. Dans le fait les commissaires d'école ont des pouvoirs presque illimités.

2o. Comme il n'y a rien dans la loi qui permette aux enfants d'un arrondissement de fréquenter les écoles d'un autre arrondissement excepté l'école-modèle qui est l'école de tous les arrondissements, les commissaires peuvent, dans ce cas, s'ils le veulent, exiger la cotisation mensuelle de l'école de leur arrondissement. Il en est de même pour les enfants qui fréquentent les colléges, les séminaires, elles écoles en dehors de leurs municipalités, l'texte de la loi n'affranchissant pas les parents de la cotisation mensuelle pour ces enfants. Mais nous osons dire que, dans ce dernier cas, l'esprit de la loi les en affranchit, puisqu'elle a dû avoir pour but, en donnant aux commissaires le pouvoir d'imposer une cotisation mensuelle pour tous les enfants d'une municipalité, de forcer les parents à envoyer leurs enfants aux écoles et à leur procurer ainsi une instruction utile. La loi ne peut pas vouloir punir les parents qui, allant au-devant de la volonté du législateur, font le sacrifice pécuniaire de donner à leurs enfants une instruction bien supérieure à celle qu'ils auraient pu se procurer dans l'arrondissement ou la municipalité. Tout ce que veut la loi c'est de forcer le peuple à s'instruire pour son plus grand bien. Encore une fois le pouvoir des commissaires est presque sans bornes, ils seraient bien stupides ou bien méchans, s'ils allaient se servir de la force que leur donne le texte de la loi pour punir ceux qui montrent tant de volonté.

## SUCRE D'ÉRABLE.

Voilà la saison qui arrive où nos agriculteurs vont gagner les bois *pour faire du sucre*. Les abondantes bordées de neige que nous avons eues à la fin de février et au commencement de mars semblent nous annoncer une abondante récolte de cette précieuse denrée. Ce que M. Aubin dit dans sa *Chimie agricole* de la manière de faire le sucre, peut avoir son à-propos dans ce tems-ci, mais il faudrait pour en retirer quelque profit, que les personnes instruites, dans chaque paroisse voulussent bien se donner la peine de lire et expliquer ces écrits aux sucriers qui sans cela ne pourraient en avoir aucune connaissance. C'est dans cette intention que nous les copions ici :

" Le *sucre* pur est cette substance blanche, dure et douce au goût que tout le monde connaît. Celui dont on fait le plus communément usage est extrait des cannes à sucre. Quoiqu'il ait été connu dans l'Inde au temps d'Alexandre-le-Grand, le sucre était très-rare et ne s'employait guère en Europe que comme remède. A la découverte de l'Amérique, des sucreries considérables s'y établirent, et l'usage de cet assaisonnement indispensable aujourd'hui devient de plus en plus général.

" En France, on tire des betteraves du sucre d'excellente qualité.

" Dans l'Amérique septentrionale, on extrait de la sève de l'érable un sucre qui, lorsque la préparation a été bien conduite, est aussi blanc que la plus belle cassonade et possède un arôme particulier fort agréable.

" En Canada, la fabrication du sucre d'érable est malheureusement fort négligée, et cet article n'y donne point, au cultivateur, autant de bénéfice qu'il pourrait en tirer s'il suivait, à cet égard, l'exemple de l'Américain, qui n'abandonne jamais une source de revenu dès que son travail et son tems sont rénumérés. L'usage du sucre d'érable se répandrait beaucoup plus, si ce produit était plus blanc, et s'il n'avait pas souvent l'inconvénient de donner au thé une couleur noire fort désagréable. Ces deux défauts pourtant se peuvent corriger aisément. La sève elle-même est très-pure et transparente, et n'acquiert une couleur foncée que lorsqu'on fait bouillir le syrop trop rapidement; les parties qui touchent au vaisseau se brûlent jusqu'à un certain point, et, puis, les moindres parcelles de branches ou de feuilles suffisent, en se carbonisant, pour colorer le sucre. Il faut donc passer la sève en la mettant dans la chaudière. La couleur noire, donnée au thé par le sucre d'érable, provient d'un sel de fer qui s'est formé pendant la manipulation. La sève contient un acide qui dissout de petites portions de fer, et nous avons vu plus haut que les sels de fer en se combinant avec le tannin donnent une couleur noire ; le thé en contient beaucoup. Le sel de fer ne se formerait pas si l'on avait soin de ne pas laisser séjourner la sève dans les marmites de fer, et qu'on la déposât dans des tonnes de bois propres. Les cultivateurs qui pourraient employer des chaudières de cuivre toujours bien nettoyées, y trouveraient un grand avantage, vu que l'inconvénient en question ne leur arriverait jamais. On peut enlever à la sève une partie de son acide au moyen de quelques morceaux de chaux. Il est facile aussi de clarifier le syrop au moyen de quelques œufs battus qu'on jette dans la liqueur lorsqu'elle est encore froide. Le blanc-d'œuf, en se coagulant pendant l'ébullition, s'empare des impuretés et les amène à la surface sous forme d'écume, qu'on enlève au fur et à mesure qu'elle paraît. Le charbon en poudre provenant des os brûlés dans un vase de fer clos, clarifie aussi très-bien le sirop.

" Les agriculteurs savent que les herbes coupées avant leur maturité sont beaucoup plus nourrissantes que lorsqu'on les laisse mûrir ; cela provient de ce qu'à cette époque le sucre destiné à la graine est encore dans la sève. La tige du blé d'Inde qui ne vient pas à parfaite maturité est très précieuse comme nourriture pour les animaux vu la forte quantité de liquide sucré qui s'y trouve, et qui, comme nous l'avions vu plus haut, est particulièrement nécessaire à la production de la graisse animale. Dans les Etats-Unis, la culture de cette plante se fait sur un pied considérable ; dans un grand nombre de localités mêmes, outre la graine qui forme un aliment très-généralement adopté, les tiges encore vertes sont soumises à une forte pression entre deux rouleaux, et le jus qu'on en extrait de cette manière donne un sucre d'excellente qualité. "

Il serait bon de faire remarquer ces mots aux sucriers : *On peut enlever à la sève une partie de son acide au moyen de quelques morceaux de chaux*, cela ne veut pas dire qu'il faille mettre de la chaux dans le sirop, surtout quand il commence à épaissir, ce qui donnerait au sucre une faculté corrosive et délétère, mais qu'il est bon de purifier l'eau lorsqu'elle est encore dans la tonne ou le bidon : si elle est trop froide, il faut la réchauffer au moyen de quelques seaux d'eau bouillante, afin que la chaux puisse entrer en effervescence, on laisse ensuite reposer l'eau que l'on décante évitant soigneusement d'en prendre le résidu, ou ce qui repose au fond du vaisseau ; avec de l'eau ainsi préparée, on ne peut manquer de faire de beau sucre, si l'on poursuit la *manipulation* jusqu'au bout avec la même attention ; mais comme en général les ouvriers ne sont point payés, d'après leurs peines, il est bien à craindre que les sucriers ne veuillent point s'astreindre à un ouvrage qui ne leur procurerait que peu ou point de profit. Cependant sans exiger tant de précautions, on peut dire qu'en général il règne une malpropreté impardonnable dans plusieurs cabanes à sucre ; les auges sont souvent noires de moisissure et de vétusté, on coule le sirop dans des flanelles, ou morceaux de couvertes qui répugnent à la vue ; bien des personnes qui mangent du sucre d'érable avec plaisir en auraient dédain si elles le voyaient faire.

Charlevoix, historien de la Nouvelle-France, dit quelque part, qu'on avait envoyé du sucre du Canada en France, pour le clarifier, mais qu'on n'a jamais pu réussir à en faire ce qu'on appelle du *sucre-blanc* ; à présent que la chimie est plus avancée, il ne résisterait peut-être pas aussi aisément, aux nouvelles épreuves qu'on pourrait en faire.

Si quelque chimiste voulait recommencer l'expérience, il lui faudrait s'assurer par lui-même que l'eau n'a point suri ; celle qui aurait été recueillie dans des cassots d'écorce de bouleau serait peut-être la plus convenable, car il pourrait se faire que les auges de bois donnassent à l'eau une teinte indélébile.

L'eau devient nécessairement sure ou acide quand on la laisse trop longtems exposée au so-

---

Notices Biographiques des Contemporains Illustres.

# LORD PALMERSTON.

—(*Suite.*)—

The right honourable lord Henry John Temple, vicomte Palmerston, est né le 20 octobre 1784 d'une famille d'aristocratie moyenne, originaire du Buckinghamshire, et qui s'établit, je crois, en Irlande vers le milieu du XVIIe siècle. A cette famille appartient le célèbre diplomate sir William Temple qui joua un assez beau rôle sous Charles II. En signant le traité du 15 juillet, lord Palmerston a pu s'inspirer d'une tradition de famille ; car c'est justement un de ses ancêtres, ce même sir William Temple, qui signa avec Jean de Witt à Bruxelles le traité de 1688 entre la Hollande, l'Angleterre et la Suède, pour forcer la France à restituer ses conquêtes dans les Pays-Bas. Le père de lord Palmerston exerçait les fonctions d'*attorney* général pour l'Irlande, et jouissait d'une réputation de tory renforcé. Des premières années de Sa Seigneurie je ne sais rien, sinon que c'était un très-bel enfant, très-espiègle, très-gâté par sa famille, en vertu de ce droit d'ainesse, si puissant encore en Angleterre, et qu'il mérita de bonne heure le surnom de *Cupido*, dont ses concitoyens l'ont décoré plus tard à cause de sa supériorité bien constatée en matière de galanterie.

Il fut envoyé très-jeune encore au collége aristocratique de Harrow, où il se trouva en compagnie de Robert Peel, de Byron, de Bankes, de Hobhouse, et de plusieurs autres jeunes gens qui tous, pour me servir d'un mot de Byron dans une note de ses mémoires, ont parlé et fait parler d'eux. Les études de lord Palmerston furent assez bonnes. Toutefois, au milieu de cette vie demi-cloîtrée et demi-mondaine que menaient à Harrow les jeunes patriciens de l'Angleterre, il advint que le descendant des Temple négligea quelque peu les austères devoirs du *scholar*, pour acquérir les qualités plus brillantes du *gentleman*. Au sortir de Harrow-School lord Palmerston passa à l'Université d'Edimbourg, et ensuite à celle de Cambridge, où il se livra à ces loisirs dissipés et turbulents par lesquels un jeune anglais de bonne maison se prépare à l'exercice des hautes fonctions publiques. A vingt ans sa famille lui trouva un bourg (1) *fermé* ou *pourri*, qui l'envoya en 1805 à la Chambre des communes. Quatre ans plus tard, à vingt-cinq ans, lord Palmerston occupait les fonctions de ministre de la guerre (*secretary of war*), qu'il a conservées dix-neuf ans de suite. Attaché pour ainsi dire à son portefeuille, il a passé dans l'ombre avec lui de M. Perceval à lord Liverpool, de lord Liverpool à M. Canning, de M. Canning, à lord Goderich, de lord Goderich à lord Wellington, jusqu'au moment où la démission si timidement offerte et si brutalement acceptée de M. Huskisson, son ami, força lord Palmerston à se séparer, quoiqu'à regret, de ce cher portefeuille, et à suivre M. Huskisson dans l'opposition whig. Ceci se passait en 1828.

Le lecteur français, pour qui lord Palmerston date tout au plus de 1830, me demandera peut-être par quel hasard et comment il se fait que lui lecteur n'ait jamais entendu parler d'un homme qui, si jeune, exerça dans son pays pendant dix-neuf ans des fonctions aussi *importantes* que celles de ministre de la guerre, qui les exerçait à une époque où l'Angleterre soutenait contre Napoléon un duel à mort, dont elle est sortie victorieuse, et qui, par conséquent, devrait ce semble revendiquer une large part de gloire dans ce triomphe ? Ilecteur me demandera peut-être encore comment on peut être ministre de la guerre dans cinq cabinets successifs et différents ? et si cette immobilité, dans un tel poste, au milieu doutes modifications ministérielles, n'implique pas nécessairement une de ces *spécialités* hc ligne, une de ces hautes capacités dont il est impossible de se passer, et qui puisent le prince de leur durée dans la puissance d'un talent supérieur et la force des circonstances ?

Une fois sur ce chemin, lecteur n'a qu'à marcher et il ira loin. Comment ! voilà un homme, qui de 1809 à 18 *dirige* dans le silence du cabinet la grande lo que l'Angleterre soutient sur tous les pos de l'Europe, surveille les opérations de Wegton en Portugal et en Espagne, prépare la *toire* de Waterloo, et, après avoir *vaincu*, eme ministre de la guerre, le plus grand capita des temps modernes, le voilà qui, plus tard, sse aux affaires étrangères, au milieu des circstance les plus critiques, qui fait face à toutes difficultés, et qui finit, comme dit M. Berry par changer la face du monde ! Mais c'est grand homme s'il en fut que cet homme-là ssi grand stratégiste que grand diplomate ! pendant vingt ans l'histoire n'en dit pas un m et c'est à peine si l'on trouve son nom à la qe de toutes les listes ministérielles ! et l'Ang rre, après son triomphe, métamorphose le Wellington en Achille, et ne voit dans lord herston que l'étoffe d'un dandy ! et l'Angle parle de Pitt, de Fox de Canning, voire mêle Castlereagh, et elle attend, pour se glorifi voir donné le jour à lord Palmerston, qu'il signé le traité du 15 juillet ! Mais il y a dre cette glorification tardive une grande injust car enfin, lord Palmerston a été à vingt-cinq ans le Carnot de l'Angleterre avant de devenir son Richelieu.

Pour calmer l'effervescence du lecteur, il suffira de lui apprendre, s'il l'ignore, que, de toutes les *sinécures* qui foisonnent chez nos voisins, la première est souvent la place de ministre de la guerre ; c'est d'ordinaire ce qu'on appelle un portefeuille purement *politique*, une de ces causes si nombreuses où le chef du cabinet, le *leader*, à son arrivée au pouvoir, colloque les plus insignifiants de sa phalange. Vous êtes poëte, avocat, mathématicien ou dandy ; votre parole est sans influence à la Chambre des communes, et vous n'avez pas assez d'importance politique pour aspirer au timon des affaires extérieurer ; mais vous avez du zèle, des relations distinguées, une belle position dans le monde ; vous êtes à la mode, vous avez travaillé de toutes vos forces à amener la chute du précédent ministère vous voulez votre part du gâteau. Le *leader* ne sait que faire de vous ; il vous fait ministre de la guerre (*secretary of war*). Le personnage qui occupait cette place dans le cabinet whig qui vient de tomber, M. Macauley, est un littérateur qu'on dit très-spirituel, mais qui connaît l'histoire de la classique phalange macédonienne beaucoup mieux que l'organisation militaire de son pays (2).

Parmi les trente à quarante hommes que chaque changement de cabinet fait ainsi arriver aux positions ministérielles, il n'en est jamais qu'un très-petit nombre qui partage avec le chef du cabinet la direction générale des affaires ; les autres n'ont qu'une importance secondaire, proportionnée à la valeur personnelle, et ne remplissent que *pro formâ* les fonctions dont ils sont investis. On s'étonne beaucoup chez nous quand, par hasard, ce qui est très-rare, le portefeuille de la marine ou de la guerre tombe aux mains d'un homme qui n'est ni marin ni soldat. En Angleterre cela est très-commun et ne surprend personne ; plusieurs même estiment que c'est un bien, en ce sens que les affaires du département, étant toujours conduites, en dehors des luttes et des hommes politiques, par des conseils et des agents *spéciaux* et presque toujours *permanents*, suivent une marche plus régulière, plus uniforme, participent moins aux inconvénients de l'instabilité ministérielle ; tandis que chez nous chacun des hommes spéciaux qui se succèdent si rapidement dans tel ou tel ministère se croit souvent obligé de faire du neuf en défaisant l'ouvrage de son prédécesseur, et en imprimant une instabilité funeste à la marche de l'administration. Ce n'est pas du reste ici le lieu de traiter cette grave question, en examinant laquelle des deux méthodes est préférable ; le peu que j'en dis n'a d'autre but que de faire comprendre à un lecteur français comment lord Palmerston, à une époque où il n'était guère connu que par la coupe de son habit, l'élégance de ses cheveux, ses prouesses galantes, ses succès au bal d'Almacks, son habilité à la valse, dont quelques uns lui attribuent l'importation en Angleterre, la fraîcheur *carminée* de son teint, ce mélange de fadeur et d'arrogance, cette tenue, à la fois raide et débraillée qui constitue ce que nos voisins appellent un *exclusive* (3), c'est-à

(1) Il ne faut pas confondre les bourgs fermés (*close boroughs*) avec les bourgs pourris (*rotten boroughs*), tous deux abolis du reste depuis la réforme électorale. Dans les premiers il ne manquait point d'électeurs, mais leurs voix étaient acquises de droit à quelque personne puissante. Dans les seconds, il n'y avait réellement plus qu'une ou deux personnes qui eussent le droit de voter.

(2) Sir Hardinge, qui dans le nouveau cabinet tory vient d'être appelé à ce poste, se trouve être, *par extraordinaire*, un officier distingué.

(3) Dans le jargon fashionable celui-là seul mérite le titre d'*exclusive*, *exclusif*, qui a le privilége de donner le ton dans sa coterie. M. de Balzac traduirait ce mot par *fleur des pois*. L'*exclusif* professe un souverain mépris pour le dandy vulgaire, qu'il appelle un *nobody* (un rien du tout). L'*exclusif* est essentiellement *cutter*, coupeur, de sa nature, et se reconnaît à sa manière de couper les *nobody*. L'art du Cut consiste à feindre de ne point connaître un homme que l'on connaît parfaitement, et à refuser effrontément d'échanger avec lui soit un salut, soit un mot, de peur de s'abaisser en lui parlant ; c'est là ce que l'*exclusif* appelle couper son homme. Je donne ces détails, d'abord parce qu'ils ne me paraissent point un